



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE PARIS

Audience des Chargé.es de scolarité : De l'écoute et des réponses...l'année prochaine !!!

Nous avons été reçu.es par notre sous-direction de tutelle et celle des ressources le 2 juillet dernier pour porter les revendications définies lors de notre réunion du 15 mai.

Voici les réponses de l'administration :

La NBI Accueil pour les chargé.es de scolarité des conservatoires.

Cette réunion aura au moins permis à la DAC de (re)découvrir nos missions qui ont nettement évolué ces dernières années, et à quel point l'accueil en est une partie importante puisque nous l'exerçons à bien plus de 50% de notre temps de travail sur l'année.

La NBI Accueil acterait cette reconnaissance !!!

- ⇒ *La DAC a tenté de nous expliquer qu'il y aurait une différence entre l'accueil qui oriente et notre relation à l'usager.ère de second niveau.
Après que nous lui ayons rappelé pour comparaison que les téléconseiller.ères du 3975 qui perçoivent la NBI accueil, dépendent du Service de la Relation Usager.ère de la DDCT, elle s'est engagée à porter cette demande auprès de la DRH. Nous nous sommes proposé.es de les y accompagner...*

Sujétion niveau 1 au titre de l'Accueil physique, téléphonique et de plus en plus numérique du public parisien : part essentielle et majoritaire des missions.

La relation quotidienne avec le public est le cœur même de notre métier. Nous avons également rappelé que l'accueil de second niveau nous amène à répondre aux usager.ères sur des problématiques souvent complexes qui expose particulièrement à des situations d'accueil sensibles (agressivité, réactions émotionnelles exacerbées). **Cette sujétion permet une réduction du temps de travail dont la base est de 34h30 au lieu de 35h par semaine.**

- ⇒ *La DAC dit entendre notre revendication au vu de nos arguments et ajoute cette demande à porter auprès de la DRH. Le SEAPA s'est lui-même plaint du niveau d'exigence croissant des usagers et ne peut donc pas nier la réalité et la difficulté de notre travail d'accueil.*

Le passage en catégorie B de tous les postes de chargé.es de scolarité

La disparité des catégories (B ou C) sur nos postes de chargé.es de scolarité est inadmissible. Dans certains conservatoires 2 collègues qui font le même travail ne sont pas reconnu.es dans le même corps : Adjoint.es Administratif.ves (C) et Secrétaires Administratif.ves (B). Nous demandons la requalification du poste de chargé.es de scolarité en poste de catégorie B pour tou.tes.

- ⇒ *Aucune requalification immédiate ne serait possible avant une analyse approfondie des missions actuelles. À terme il faudra que les agent.es en catégorie C passent un examen professionnel pour évoluer en B. Il nous a été précisé que requalifier un poste ne signifie pas requalifier les personnes...*
- ⇒ *Un groupe de travail est proposé pour réévaluer les missions des chargé.es de scolarité selon les attentes des directeur.ices, secrétaires généraux.ales et conseiller.ères aux études. Les réunions seront étalées sur 4 mois*

de novembre à février. **On sent clairement la volonté de la part de la DAC de ne pas avancer sur nos sujets avant la prochaine mandature !!!**

L'augmentation des effectifs avec un minimum de 2 chargé.es de scolarité par conservatoire : pas de poste mixte. Dans certains conservatoires, les chargé.es de scolarité sont de véritables couteaux-suisse dont les missions s'ajoutent au fil du temps et des nécessités. La surcharge de travail est réelle et ne peut perdurer sans mettre en danger la santé des collègues, à court, moyen ou long terme.

Des postes doivent être créés pour répondre aux besoins des conservatoires et que **les chargé.es de scolarité ne soient pas les supplétifs qui pallient au manque de moyens !**

⇒ *Une fois de plus, l'administration mise tout sur ces fameux groupes de travail pour déterminer les besoins « réels », donc il faudra attendre les calendes grecques.*

Associer les chargé.es de scolarité en amont des communications faites auprès des usager.ères.

Nous avons proposé qu'un petit groupe de chargé.es de scolarité volontaires puisse être associé aux communications à destination des usager.ères afin d'éviter des erreurs et imprécisions de formulation qui suscitent de la confusion et donc du travail supplémentaire par les appels générés (ex : la période de réinscription).

Nous avons également demandé la reprise de réunions du réseau des chargé.es de scolarité permettant les échanges sur notre métier, nos outils...

Pour information, faire évoluer Arabesque ne serait pas une priorité de la Ville !!!

⇒ *À la simple évocation que nous puissions être mis dans la boucle d'informations utiles dans l'exercice de notre métier et découlant des réunions avec les directeurs-directrices et les secrétaires généraux-générales, le SEAPA offusqué, a fait mine de découvrir que ces infos ne nous soient pas transmises par notre hiérarchie.*

De fait, le ruissellement d'information ne s'effectue pas de manière homogène, d'un conservatoire à un autre. Il semblerait que la verticalité soit la méthode prônée par l'administration alors qu'il serait plus simple et efficace de nous ajouter d'emblée dans la boucle des informations nous concernant.

Et également et pour tout.es les agent.es des conservatoires

Chronotime : au vu des pics saisonniers d'activité, nous avons demandé la fin de l'écrtage des heures de travail faites en plus des 36h reportables tous les mois (3JRTT + 12h)

La nécessité de service public ne peut pas être du bénévolat !!!

⇒ *Le SRH a indiqué qu'on ne pouvait pas déroger à la règle du temps de travail. Quand on a demandé comment faire en cas de dépassement du quota d'heures prévu en période très intense de travail notamment lors des campagnes d'inscription ... Silence radio !!!*

L'ensemble des mesures contribueraient à valoriser les postes de Chargé.e de scolarité pour en renforcer l'attractivité et réduire l'important turnover constaté à ce jour.

Fidéliser les agent.es sur ces postes, tant au sein des CMA que du CRR, constituerait une valeur ajoutée importante et permettrait une pérennisation des acquis de l'expérience, et une consolidation des pratiques professionnelles.

C'est ce que nous voulons ! À la DAC de prouver qu'elle le souhaite aussi...